

L'accès aux documents administratifs.

La Commission d'accès aux documents administratifs, un organisme d'avis créé par la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, ne s'est réunie qu'à deux reprises en 2008, à savoir le 14 janvier et le 25 février, et ce, une nouvelle fois en raison du départ en pension au 1^{er} janvier 2008 d'un membre.

Afin de mettre fin aux problèmes récurrents de cette Commission, un accord a été pris au sein du gouvernement quant à un nouvel arrêté royal reprenant les nouvelles règles relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission.

Par ailleurs, la Commission a été intégrée à la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs dont elle constitue la section publicité de l'administration. L'arrêté royal du 29 avril 2008 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs a été publié au Moniteur belge le 8 mai 2008.

Le Premier Président du Conseil d'Etat a entre-temps déjà proposé un candidat au poste de président ainsi qu'au poste de président suppléant, le Ministre de l'Intérieur a quant à lui désigné le membre secrétaire et son remplaçant. Le Premier Ministre n'a toujours pas désigné les huit autres membres et leurs huit remplaçants et le Conseil des Ministres n'a pas encore approuvé la composition dans son ensemble. Il en résulte qu'en 2008, la Commission n'a pu émettre que six avis bien qu'elle ait reçu 112 demandes d'avis.

Outre le suivi permanent de la réglementation en matière de publicité en Belgique et à l'étranger, le secrétaire de la Commission a rempli un certain nombre de tâches spécifiques:

- répondre aux questions parlementaires portant sur la publicité de l'administration;
- donner une formation sur l'obligation de motivation formelle et la publicité de l'administration à tous les stagiaires du SPF Intérieur (treize sessions)
- donner des formations générales pour l'ensemble du personnel du SPF Intérieur (vie privée: 22 avril et 8 décembre 2008), rédiger un acte administratif (20 et 22 mai 2008), possibilités de recours contre un acte administratif (14 et 16 octobre 2008);
- représenter le SPF Intérieur au Comité de la Transparence (créé par l'arrêté royal du 29 octobre 2007 fixant la procédure et les délais de traitement des demandes de réutilisation d'informations du secteur public ainsi que la surveillance de l'obligation de mise à disposition des documents administratifs);
- fournir des explications devant la Commission de l'Intérieur au Sénat en ce qui concerne une proposition de loi sur la sonnette d'alarme au niveau fédéral (4 et 11 mars).

Le secrétaire de la Commission a participé à la troisième European Conference for International Commissioners en Slovaquie le 29 septembre 2008 ainsi qu'à une réunion du Netwerk Klachtmanagement (www.netwerkklachtmanagement.be) le 5 février 2008.

Le secrétaire de la Commission a participé à deux reprises aux réunions du Conseil de l'Europe à Strasbourg qui avaient pour but de finaliser un projet de traité relatif à l'accès aux documents officiels, plus spécifiquement du 12 au 15 février 2008 et le 26 mars 2008.

Le secrétaire de la Commission a participé activement à un certain nombre de journées d'étude et de réunions d'information dans le domaine de la publicité de l'administration et de la gestion des plaintes.